

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	:	ARALDITE® DY 026 SP
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119494060-45
Nom de la substance	:	1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane
No.-CAS	:	2425-79-8
No.-CE	:	-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique
--	---	--

ES1: Formulation, Industriel

ES2: Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage

ES3: Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage

ES4: Synthèse

ES5: utilisation professionnelle, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Intérieur

ES6: Professionnel, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Extérieur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	:	Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	:	+41 61 299 20 41
Téléfax	:	+41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37
--------------------------	---	---

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

TOULOUSE: 05 61 77 74 47
 EUROPE: +32 35 75 1234
 France ORFILA: +33(0)145425959
 ASIA: +65 6336-6011
 China: +86 20 39377888
 +86 532 83889090
 India: + 91 22 42 87 5333
 Australia: 1800 786 152
 New Zealand: 0800 767 437
 USA: +1 800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : 1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane
 No.-CAS : 2425-79-8
 No.-CE : -

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7	>= 90 - <= 100	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée:

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

1 100 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,4-bis(2,3 époxypoxy)butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6,66 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,16 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,4-bis(2,3 époxypoxy)butane	Eau douce	0,024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,084 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,008 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	0,028 mg/kg

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Matériel : Néoprène
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 143
- Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 7
Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : env. 140 °C
Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,002 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1 - 1,1 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité
Viscosité, dynamique : < 15 mPa,s (25 °C)

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereuxProduits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Composants:**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 163 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,068 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée., La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1 100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

Evaluation : Nocif par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Concentration: 10 - 5000 ug/plate

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Concentration: 1 - 100 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: non
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 4 d
Dose: 187.5 - 750 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/30/100/300 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 17 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : daily
Dose : 25, 100, 200, 400 mg/kg
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 263 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 h
Nombre d'expositions : daily
Dose : 0,30,100,300 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 75 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Composants:**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

les autres invertébrés
aquatiques

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: non

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 160 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les
microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 38 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Composants:**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 43 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 38 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301E
BPL: non

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,269 (25 °C)
octanol/eau : pH: 6,7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Répartition entre les : Koc: 12,59
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
supplémentaire : l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations, voir eSDS.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité (eFDS)

ES 1	Formulation, Industriel
ES 2	Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage
ES 3	Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage
ES 4	Synthèse
ES 5	utilisation professionnelle, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Intérieur
ES 6	Professionnel, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Extérieur

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 1: Formulation, Industriel

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation, Industriel
-------------------------------------	---------------------------

Environnement		
CS 1	Formulation de préparations	ERC2
Travailleur		
CS 2	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 3	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b
CS 4	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 119 kg
Quantité annuelle par site	: 31000 kg
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Déchets gazeux incinérés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Déchet - efficacité minimale de	:	99 %
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0	FEICA SPERC 2.1b.v1
Air	0,003 kg / jour	FEICA SPERC 2.1b.v1
Sol	0	FEICA SPERC 2.1b.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	1.048E-4mg/l	< 0,01
Sédiment d'eau douce	5.867E-4mg/kg de poids sec	< 0,01
Eau de mer	8.815E-6mg/l	< 0,01
Sédiment marin	4.936E-5mg/kg de poids sec	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	1.48E-4Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	1.245E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.245E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0	< 0,01
Sol agricole	8.039E-4mg/kg de poids sec	0,298
Proie du prédateur (terrestre)	0,001Poids humide mg / kg	0,039
Homme via environnement - Inhalation	6.695E-7mg/m ³	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.361E-4mg/kg p.c./jour	< 0,01

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Homme via l'environnement	< 0,01
---------------------------	--------

1.3.2. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,042mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,647
par inhalation	systémique	Court-terme	12,17mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,042mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	12,17mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,371mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,2mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,853

1.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,521mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,324
par inhalation	systémique	Court-terme	6,083mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,521mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	6,083mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	2,742mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

dermale	Local	Long-terme	0,2mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,735

1.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,042mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,647
par inhalation	systémique	Court-terme	12,17mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,042mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	12,17mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,372mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,206
dermale	Local	Long-terme	0,2mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,853

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 2: Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage		
Environnement		
CS 1	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice	ERC5
Travailleur		
CS 2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS 3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS 4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS 5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 6	Opérations de calandrage	PROC6
CS 7	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS 9	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 10	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
CS 11	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b
CS 12	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 68 kg
Quantité annuelle par site	: 15000 kg
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
L'existence d'une usine de traitement des eaux usées municipales est supposée. Eau - efficacité minimale de 100 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. 25	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Systèmes clos	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Visage d'une seule main (240 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Opérations de calandrage (PROC6)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 4 heures / jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Porter un appareil de protection respiratoire lorsque son utilisation est mentionnée pour certains scénarios de contribution. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Deux mains et poignets supérieurs (1500 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Durée	:	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).		
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Parties du corps exposées	:	Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	:	Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	:	Utilisation industrielle
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.		
Forme physique du produit	:	Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).		
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0	EFCC SPERC 5.1a.v1
Air	1,156 kg / jour	EFCC SPERC 5.1a.v1
Sol	0	EFCC SPERC 5.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	1.048E-4mg/l	< 0,01
Sédiment d'eau douce	5.867E-4mg/kg de poids sec	< 0,01
Eau de mer	8.815E-6mg/l	< 0,01
Sédiment marin	4.936E-5mg/kg de poids sec	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	1.48E-4Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	1.245E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0	< 0,01
Sol agricole	0,001mg/kg de poids sec	0,379
Proie du prédateur (terrestre)	0,001Poids humide mg / kg	0,045

2.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	----------------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

par inhalation	systémique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777
par inhalation	systémique	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,164mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,025
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,801

2.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,233
par inhalation	systémique	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,083mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,245

2.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Court-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,512

2.3.5. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,635

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

2.3.6. Exposition des travailleurs : Opérations de calandrage (PROC6)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,277mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,272
par inhalation	systémique	Court-terme	5,11mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,277mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	5,11mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	3,292mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,494
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,766

2.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,233
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	2,572mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,386
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

voies combinées	systémique	Long-terme		0,619
-----------------	------------	------------	--	-------

2.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,791

2.3.9. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,646mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ²	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			(ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,791

2.3.10. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777
par inhalation	systémique	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,9

2.3.11. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,194
par inhalation	systémique	Court-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,441

2.3.12. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
voies combinées	systémique	Long-terme		0,512

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 3: Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation industrielle, Revêtements divers, Opérations de coulage		
Environnement		
CS 1	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs	ERC6b
Travailleur		
CS 2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS 3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS 4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS 5	Opérations de calandrage	PROC6
CS 6	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 7	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS 9	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b
CS 10	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 11	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
CS 12	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) (ERC6b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 8 kg
Quantité annuelle par site	: 2500 kg
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Traitement biologique par bactéries acclimatées Eau - efficacité minimale de 70 %	
Incinération / oxydation thermique Air - efficacité minimale de 98 %	
Mesures typiques pour maintenir les concentrations de COV et particules en suspension dans l'air au niveau du poste de travail en dessous de leurs VLEP respectives : p. ex. dépoussiéreur humide thermique – élimination des gaz et/ou filtration de l'air – rétention de particules et/ou oxydation thermique et/ou récupération de vapeurs – adsorption.	
L'existence d'une usine de traitement des eaux usées municipales est supposée. Eau - efficacité minimale de 0,25 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Utilisations intérieure et extérieure	: Couvre les utilisations intérieure et extérieure.

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Utiliser dans des systèmes confinés	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Visage d'une seule main (240 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide peu volatil

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Système semi-clos

Ventilation par aspiration locale
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Opérations de calandrage (PROC6)

Caractéristiques du produit (de l'article)

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 4 hrs
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Deux mains et poignets supérieurs (1500 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

3.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) (ERC6b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	2.49E-5kg / jour	ESVOC SPERC 1.1b.v1
Air	1.66E-5kg / jour	ESVOC SPERC 1.1b.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	1.06E-4mg/l	< 0,01
Sédiment d'eau douce	5.936E-4mg/kg de poids sec	< 0,01
Eau de mer	8.939E-6mg/l	< 0,01
Sédiment marin	5.006E-5mg/kg de poids sec	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	1.487E-4Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	1.252E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.247E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	1.242E-5mg/l	< 0,01
Sol agricole	8.034E-4mg/kg de poids sec	0,298
Proie du prédateur (terrestre)	0,001Poids humide mg / kg	0,039

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Homme via environnement - Inhalation	1.066E-7mg/m ³	< 0,01
Homme via environnement - Oral	9.677E-5mg/kg p.c./jour	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

3.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777
par inhalation	systémique	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,164mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,025
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,801

3.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,233
par inhalation	systémique	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,083mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,245

3.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,512

3.3.5. Exposition des travailleurs : Opérations de calandrage (PROC6)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,277mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,272
par inhalation	systémique	Court-terme	5,11mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,277mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

par inhalation	Local	Court-terme	5,11mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	3,292mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,494
dermale	systémique	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,766

3.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,635

3.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,233
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,095mg/m ³	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			(ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	2,572mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,386
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,619

3.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,791

3.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,194
par inhalation	systémique	Court-terme	3,65mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			(ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,441

3.3.10. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systemique	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	1,646mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,791

3.3.11. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

par inhalation	systémique	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	14,6mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,9

3.3.12. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
voies combinées	systémique	Long-terme		0,512

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 4: Synthèse

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Synthèse		
Environnement		
CS 1	Utilisation d'un intermédiaire	ERC6a
Travailleur		
CS 2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS 3	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS 4	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS 5	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS 6	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 7	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS 8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 216 kg
Quantité annuelle par site	: 65000 kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface : 18 000 m³/d
réceptrices

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide peu volatil

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Systèmes clos

Ventilation par aspiration locale
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Visage d'une seule main (240 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Systèmes clos	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Utilisation dans les processus clos	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Visage d'une seule main (240 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

4.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

4.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Système semi-clos	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

4.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,036mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	systémique	Court-terme	0,146mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,036mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,146mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,004mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	Local	Long-terme	0,001mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

4.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,365mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,078
par inhalation	systémique	Court-terme	1,46mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,365mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	1,46mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

dermale	systémique	Long-terme	0,164mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,025
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,102

4.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,233
par inhalation	systémique	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,095mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	4,38mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,083mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,024mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,245

4.3.5. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,512

4.3.6. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,388
par inhalation	systémique	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	1,825mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	7,3mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,635

4.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	10,22mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,791

4.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,194
par inhalation	systémique	Court-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,913mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,441

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 5: utilisation professionnelle, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Intérieur

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: utilisation professionnelle, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Intérieur	
Environnement		
CS 1	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice	ESVOC 6, ERC8c
Travailleur		
CS 2	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 3	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	PROC11
CS 4	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 5	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Uses in Coatings: Professional (SU22) (ESVOC 6) / Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC8c)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière pour les utilisations à grande dispersion	:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
L'existence d'une usine de traitement des eaux usées municipales est supposée. Eau - efficacité minimale de 0,25 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU : Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU : 2 000 m³/d

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices : 18 000 m³/d

5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide peu volatil

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre l'utilisation allant jusqu'à 1 h

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale
Inhalation - efficacité minimale de 80 %

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Cutané - efficacité minimale de 90 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 15 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Porter un appareil de protection respiratoire lorsque son utilisation est mentionnée pour certains scénarios de contribution. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Deux mains et poignets supérieurs (1500 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 4 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 1 h
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Uses in Coatings: Professional (SU22) (ESVOC 6) / Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC8c)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,003 kg / jour	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	2.419E-4mg/l	0,01
Sédiment d'eau douce	0,001mg/kg de poids sec	0,016
Eau de mer	2.253E-5mg/l	< 0,01
Sédiment marin	1.262E-4mg/kg de poids sec	0,015
Proie du prédateur (eau douce)	2.448E-4Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	2.214E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.439E-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	0,001mg/l	< 0,01
Sol agricole	8.188E-4mg/kg de poids sec	0,303
Proie du prédateur (terrestre)	0,001Poids humide mg / kg	0,039
Homme via environnement - Inhalation	1.028E-7mg/m ³	< 0,01
Homme via environnement - Oral	9.801E-5mg/kg p.c./jour	< 0,01

5.3.2. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	51,1mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	51,1mg/m ³	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			(ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,646mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,791

5.3.3. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,511mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,109
par inhalation	systémique	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	0,511mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	2,571mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,386
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,495

5.3.4. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,066mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,652
par inhalation	systémique	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,066mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	1,645mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,899

5.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777
par inhalation	systémique	Court-terme	73mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	73mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,06mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,9

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

ES 6: Professionnel, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Extérieur

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Professionnel, Revêtements divers, Utilisation comme additif dans le béton et le ciment, Extérieur
-------------------------------------	--

Environnement		
CS 1	Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice	ERC8f
Travailleur		
CS 2	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 4	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS 5	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	: 0,192 kg
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
L'existence d'une usine de traitement des eaux usées municipales est supposée. Eau - efficacité minimale de 0,25 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
---------------------------------------	---	-------------

6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 1 h
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 15 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Porter un appareil de protection respiratoire lorsque son utilisation est mentionnée pour certains scénarios de contribution. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Deux mains et poignets supérieurs (1500 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

6.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 4 hrs
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.08.2021
2.1	29.06.2023	400001009062	Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

6.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 1 h
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante . 20 °C

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,002 kg / jour	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	2.008E-4mg/l	< 0,01
Sédiment d'eau douce	0,001mg/kg de poids sec	0,013
Eau de mer	1.842e-5mg/l	< 0,01
Sédiment marin	1.031e-4mg/kg de poids sec	0,012
Proie du prédateur (eau douce)	2.158e-4Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	1.923e-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.381e-5Poids humide mg / kg	< 0,01
Station d'épuration des eaux usées	9.601e-4mg/l	< 0,01
Sol agricole	8.141e-4mg/kg de poids sec	
Proie du prédateur (terrestre)	0,001Poids humide mg / kg	0,039
Homme via environnement - Inhalation	1.028E-7mg/m ³	< 0,01
Homme via environnement - Oral	9.755e-5mg/kg p.c./jour	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

6.3.2. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,544
par inhalation	systémique	Court-terme	51,1mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	2,555mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	51,1mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	1,646mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,247
dermale	Local	Long-terme	0,12mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,791

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	Local	Long-terme	0,511mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	systemique	Long-terme	0,511mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,109
par inhalation	Local	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	systemique	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	2,571mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,495

6.3.4. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	3,066mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,652
par inhalation	systemique	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,066mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	20,44mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	1,645mg/kg	0,247

ARALDITE® DY 026 SP

Version 2.1 Date de révision: 29.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009062 Date de dernière parution: 26.08.2021
 Date de la première version publiée: 14.08.2015

Date d'impression 03.07.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Long-terme	0,24mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,899

6.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,777
par inhalation	systémique	Court-terme	73mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Long-terme	3,65mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	73mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,823mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,124
dermale	Local	Long-terme	0,06mg/cm ² (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,9

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.